



ASSOCIATION C.O.D.E.S. 83
BATIMENT COSTE BOYERE
421 AV 1ER B.I MARINE PACIFIQUE
83 130 LA GARDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

Sommaire

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l'opinion.....	3
2.1 – Référentiel d'audit.....	3
2.2 – Indépendance.....	3
2.3 – Observations.....	3
3– Justification des appréciations	4
4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs.....	4
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels	4
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels .	5

Aux Membres de l'association,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.O.D.E.S. 83 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 – Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe suivantes :

- « Evènements post-clôture » en page 20 sur le maintien de la provision pour gros travaux ;
- « Changement de méthodes » en page 23 concernant l'application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers se substituant au règlement ANC 2014-03, et du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ; ainsi que la modification de présentation des comptes de subventions demandées par le financeur ;
- « Indemnités de départ à la retraite » concernant les conditions d'évaluation de la provision.

3– Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions de fonctionnement et prestations	Nous avons à partir des documents transmis, et de la discussion avec la direction et la gouvernance apprécié la hauteur des réalisations des actions subventionnées et la valorisation des produits constatés d'avance et des fonds dédiés.
--	---

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, Le 15 juin 2026,

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SARL ACMS

Représentée par Mme Florence VALVERDE
Commissaire aux Comptes – Associée Gérante



Bilan actif



Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	7 300	7 300		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	213 380	106 371	107 009	102 452
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	220 695	113 671	107 024	102 468
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	150 061		150 061	109 090
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	452 481		452 481	184 564
Charges constatées d'avance	15 823		15 823	10 014
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	600 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 191 097		1 191 097	674 733
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 009 462		2 009 462	1 578 402
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 230 157	113 671	2 116 486	1 680 870

Bilan passif



Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	427 865	351 818
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	427 865	351 818
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	50 126	76 047
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	477 991	427 865
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	29 130	35 640
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	507 121	463 505
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	145 222	154 332
TOTAL PROVISIONS (III)	145 222	154 332
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 767	45 587
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	253 315	232 528
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 426	
Produits constatés d'avance	1 175 636	784 918
TOTAL DETTES (IV)	1 464 144	1 063 033
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 116 486	1 680 870



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	175	130
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	340 877	253 102
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 242 754	2 117 392
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 110	26 632
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	711	1 159
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 593 627	2 398 416
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	17 663	9 350
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	393 465	388 872
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	131 605	111 819
Salaires	1 441 212	1 310 739
Cotisations sociales	537 703	457 539
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32 693	24 408
Dotations aux provisions		34 925
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 974	528
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 558 316	2 338 180
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	35 312	60 235
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	18 962	30 566
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	18 962	30 566
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	18 962	30 566
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	54 274	90 801
Produits exceptionnels (V)		8 820
Charges exceptionnelles (VI)		16 832
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-8 012
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 147	6 743
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 612 589	2 437 802
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 562 463	2 361 755
EXCÉDENT OU DÉFICIT	50 126	76 047
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		





Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 116 486,28 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice** de **50 126,41 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Événements post-clôture

Sans impact :

Des travaux de rénovation en peinture ont été réalisés début 2026. De ce fait la provision pour travaux a été maintenue.

Autres informations significatives

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2023-03 qui s'applique pour les associations en complément de l'ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et la nomenclature des comptes, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, et est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont précisés dans la note « Changement de méthode »



Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Composé de professionnels qualifiés, le comité accompagne les politiques de Santé Publique. Nous analysons les besoins de santé locaux, exerçons un rôle de soutien et d'expertise auprès des professionnels et développons des programmes de promotion de la santé. Nos capacités d'expertise et d'action sont au service de l'amélioration de la santé des populations.

Un acteur des politiques de santé

- Relais de programmes nationaux d'éducation pour la santé en cohérence avec les dynamiques locales
- Participation aux politiques régionales de santé
- Conception et mise en œuvre de programmes et d'actions de proximité dans le cadre du projet régional de santé PACA
- Un rôle de coordination et de concertation des acteurs concernés par la promotion de santé dans le département
- Analyse des besoins de santé locaux, soutien et expertise auprès des professionnels
- Coordinateur d'actions départementales

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Indemnité de départ à la retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. La provision concerne la direction et est calculée sur la base d'un avenant individuel. La provision a été ajustée à 74 928 EUR



Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **CODES 83 (COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE DU VAR)** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisé en appliquant la méthode prospective :

Nouvelle définition du résultat exceptionnel

- Les quotes part de subventions 777 sont enregistrées en compte 747,
- Les charges et produits exceptionnels sont enregistrées soit par nature soit en compte 65/75

Suppression de la technique de transfert de charges, comptabilisé en diminution de la charge par nature de charge.

L'impact est non significatif sur la présente des comptes de l'association

De plus, à la demande du financeur ARS et afin de simplifier la lecture des comptes de subvention, les écritures d'inventaire de type produit constaté d'avance ou extourne ont été isolées dans des comptes spécifiques. De ce fait le compte de produit présente le montant de la convention.



Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	7 300			7 300
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	51 839	24 852	1 188	75 503
Autres immobilisations corporelles	135 803	12 397	10 324	137 876
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	15			15
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	194 957	37 249	11 512	220 695

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations



Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences			7 300			7 300
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage			17 768	10 153	1 211	26 710
Autres immobilisations corporelles			67 422	22 624	10 385	79 661
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			92 490	32 778	11 596	113 671


 Brû à la clôture de
l'exercice (D)

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice



État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	150 061	150 061		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	450 032	450 032		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	5 277	5 277		
Charges constatées d'avance	15 823	15 823		
TOTAL	621 194	621 194		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	15 823	
TOTAL	15 823	

Informations relatives au passif

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	32 767			
Personnel et comptes rattachés	67 196			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	156 703			
Impôts sur les bénéfices	4 147			
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	25 269			
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 426	2 426		
Produits constatés d'avance	1 175 636	1 175 636		
TOTAL	1 464 144	1 178 062		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-1 175 636	
TOTAL	-1 175 636	

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	340 877		340 877
TOTAL	340 877		340 877

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		96 579	41 670	54 138	2 043 856	2 236 243
Subventions d'investissement						
TOTAL		96 579	41 670	54 138	2 043 856	2 236 243

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	6 904	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	67 196	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	34 695	
État - Charges fiscales sur congés à payer	17 378	
TOTAL	126 174	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	18 607	
Organismes sociaux - Produits à recevoir		
TOTAL	18 607	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	7 980	
Afférents aux services autres		
TOTAL	7 980	

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance



Information sur les rémunérations

La rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants s'élève à 214 748 Euros brut

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	28
Cadres et ingénieurs	7
TOTAL	35



